FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN FRANCE

« L'apprentissage et l'usage du braille »

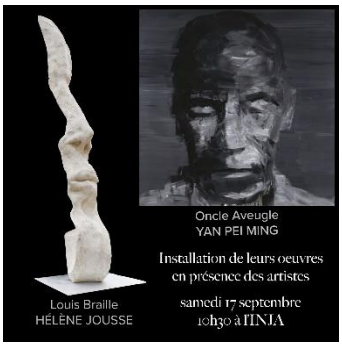

Ill. 1. Affiche de la réception d'une sculpture monumentale et d'une peinture, installées à l'Institut national des jeunes aveugles.

© Jousse, Hélène, 2022.

Ill. 2. L'établi de travail du père de Louis Braille sur lequel le petit Louis s'est blessé à un œil en 1812 puis devint aveugle.

© Le musée de Louis Braille, 2022.

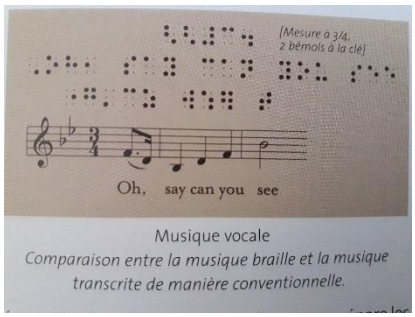

Ill. 3. Une transcription en braille musical de la chanson : « *Oh, say can you see* ».

© Mellor, Michael. 2022.

Description sommaire

Le braille a donné la possibilité de lire et surtout d'écrire aux personnes qui en étaient jusqu'alors empêchées par leur cécité. Cette écriture tactile témoigne d'une intelligence de la main caractéristique d'un savoir et d'un savoir-faire. Son usage a transformé le destin de la communauté des personnes aveugles en lui permettant un accès direct à l'écrit. Son système de codage, aujourd'hui universel, représente l'aboutissement de siècles de recherches dans un domaine où la France a joué un rôle pionnier : l'éducation des personnes aveugles.

En 1825, Louis Braille n'avait que 16 ans lorsque l'Institut Royal des Jeunes Aveugles (IRJA) lui reconnut la pertinence de cette écriture alternative.

La pratique du braille offre un puissant levier d'intégration sociale comme peuvent l'être tous les moyens d'accès à la culture. Par exemple, avec le braille dit « musical », un musicien aveugle pourra accéder au statut de compositeur. Les données sociologiques nous rapportent que si un déficient visuel sur deux est sans emploi, 75 % de ceux qui travaillent ont la maitrise du braille. Or, 85 % des déficients visuels ne savent ni lire ni écrire (le braille).

L'apprentissage et l'usage du braille constituent, ainsi, un véritable patrimoine vivant dont la vitalité est de nature à relever les enjeux sociétaux par l'accès à la connaissance et à la culture dans un monde en mutation permanente.

Ill. 4 et 5. Correction d'un texte avec embossage par picotage au moyen du poinçon sur la tablette, sans la réglette, avant de livrer la lecture du braille sous le doigt. © Libre de droits

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

En français

L'apprentissage et l'usage du braille

En langue régionale

Sans objet

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

Pratiques sociales, rituels ou événements festifs

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

La communauté liée à l'apprentissage et l'usage de l'élément comprend tout d'abord les détenteurs et praticiens de l'élément qui sont appelés **les braillistes**, c'est-à-dire, les personnes aveugles ou malvoyantes ainsi que leurs proches qui savent lire et écrire en braille.

La communauté intéressée par l'apprentissage et l'usage du braille est difficilement identifiable dans ce qu'elle est et dans ce qu'elle pourrait être. Destiné aux déficients visuels pour la lecture et l'écriture, le braille n'est maitrisé que par 15 % d'entre eux, et donc 85 % ne savent ni lire ni écrire (le braille). En même temps, des voyants pratiquent le braille dans une intention de service et souvent par dévotion. Corréler le nombre incertain de 2 000 000 personnes déficientes visuelles, en France, au nombre de pratiquants du braille serait donc une erreur qui serait amplifiée par la diversité des défauts de vision.

La surdicité, dont le syndrome d'Usher, présente une particularité dans l'ensemble des bénéficiaires de la communauté dès lors que les personnes concernées sont sourdes et aveugles. Ne pouvant ni lire ni écrire, elles ne peuvent pas entendre, non plus. Dès lors, le seul et unique moyen d'avoir une vie sociale réside dans les significations du toucher, et donc de la lecture tactile, dont le braille.

Une typologie, significative des fonctions et des rôles au sein de la communauté, peut être proposée.

Les enseignants du braille, les instructeurs ou les répétiteurs agissent dans des structures publiques, des instituts, des associations ou parfois à titre privé. Ils jouent un rôle particulier dans l'apprentissage, la transmission et l'usage du braille dans différents contextes :

- dans une fonction d'auxiliaire de vie scolaire en classe ordinaire ;

- dans des structures spécialisées comme l'Institut National des Jeunes Aveugles (INJA), à Paris, ou le collège Angèle Vannier, à Rennes ou l'Institut Montéclair à Angers ;

- dans des instituts médico-sociaux à des fins de réinsertion ou de formation continue tels que l'Association de Réinsertion des Aveugles et Malvoyants (ARAMAV), à Nîmes, ou encore l'Institut Ocens à Nantes.

Les transcripteurs sont souvent employés dans des associations, en tant que salarié et plus fréquemment en tant que bénévole. Outre le fait qu'ils doivent être voyants, les transcripteurs possèdent une double compétence avec la maitrise du braille et de leur domaine tel que la littérature, les mathématiques ou la musique ou l'informatique. Ainsi, les transcripteurs agissent dans des structures qui peuvent être considérées comme des sociétés au service des braillistes. Ils évoluent par exemple dans des entreprises spécialisées comme l'imprimerie « Laville Braille » qui répond aux demandes d'impressions personnalisées en braille, au Centre de transcription et d'édition en Braille (CTEB) à Toulouse, dont l'activité est unique en France tant dans sa production de livres et documents en braille que dans son rayonnement international et dans des sociétés de création de

logiciels adaptés.

Avec l'évolution des technologies, les transcripteurs en braille peu nombreux et difficilement dénombrables sont concurrencés, bien qu'ils demeurent indispensables. Il n'y aurait que deux transcripteurs musicaux en braille, salariés, en France. Ils sont employés à l'association Valentin Haüy, à Paris. Une troisième personne connue est constituée en entreprise privée en tant que professeur de musique en braille, enseignant la musique. Elle développe une capacité de transcriptrice musicale en braille dans son centre de transcription : « Arthys ».

Certains braillistes sont aussi des **experts dans la pratique du braille** :

- dans l'évolution de l'écriture du braille, eu égard à l'évolution des langages organisée dans des structures instituées telles que : La Commission d'Évolution du Braille Français (CEBF) (commission permanente chargée de la normalisation du braille français créée par un arrêté le 20 février 1996 »). Parmi ses membres figurent des représentants de la Belgique, de la Suisse et de pays d'Afrique francophone.
- dans des commissions d'accessibilité organisées par les pouvoirs publics dès lors qu'il s'agit de conseiller ou de vérifier l'exactitude des informations en braille.
- des spécialistes d'une activité professionnelle sont également des braillistes. Ils tiennent des fonctions paradoxales en étant principalement experts en informatique dans le développement de matériels considérés comme des moyens de transcription en braille. Ils facilitent l'accès à la lecture des livres numériques dès lors qu'un logiciel adapté fait l'interface entre les voix ou l'écriture manuscrite en offrant du braille sous le doigt avec des machines appelées « plage braille ».

I.4. Localisation physique

Lieu(x) de la pratique en France

L'élément est présent sur l'ensemble du territoire national.

Pratique similaire en France et/ou à l'étranger

Le système braille est universel. Au plan mondial, 250 000 000 déficients visuels, et leur environnement humain, constituent la communauté potentiellement « brailliste ». Des dispositions particulières visent à harmoniser le codage en braille et à le faire reconnaître à l'échelle internationale. À la suite d'un accord de coopération pour une uniformisation de codage en braille français (Casablanca, 7 juin 2001), un « code braille français uniformisé pour la transcription des textes imprimés » a été réalisé avec l'ensemble des partenaires de cet accord : La confédération belge pour la promotion des aveugles et malvoyants, la fédération suisse des aveugles et malvoyants l'office des personnes handicapées du Québec et l'union africaine des aveugles. L'Allemagne a inclus l'usage et la transmission du braille dans son inventaire national du patrimoine culturel immatériel.

I.5. Description détaillée de la pratique

Le braille est l'écriture tactile utilisée par tous les aveugles dans le monde et depuis bientôt 200 ans en France. Le braille permet aux personnes n'ayant pas la possibilité de lire les caractères imprimés, d'être autonomes pour lire et écrire. Lorsque Louis Braille a inventé son système éponyme, il a créé un métier, celui de transcripteur. Comme tous les métiers, celui de transcripteur se caractérise par un vocabulaire qui lui est propre et qui est entretenu par la communauté des braillistes.

On dit transcripteur et non pas traducteur. Effectivement, le braille n'est pas une langue, mais un système pour une lecture alternative. En cela, le braille est universel. À ces particularités, d'autres significations linguistiques sont propres à la communauté des braillistes dont l'expression « le noir ». Elle est utilisée dans la communauté pour signifier l'écriture manuscrite qui est lue par les voyants.

Nous parlons, aussi, d'embossage. L'embossage est l'action de créer des points saillants de la cellule braille. Quant à la lecture tactile, il s'agit de percevoir, par le toucher, les structures en trois dimensions, dont le braille sous le doigt. Ce braille peut être écrit sous la forme « du lettre à lettre ». Il est appelé braille intégral par opposition au braille abrégé qui est une codification similaire à la sténographie. Aujourd'hui, l'évocation de cette écriture tactile est indissociable de son auteur. Le musée Louis Braille, installé dans sa maison natale à Coupvray nous le rappelle.

Ill. 6. La maison natale de Louis Braille, à Coupvray (F. 77) devenue : « Le musée Louis Braille »
Vue de la rue avec les inscriptions de reconnaissances publiques. © Libre de droits

Louis BRAILLE a créé en 1825 le braille à l'IRJA où il est scolarisé depuis 1819 (locaux actuels de l'Institut National des Jeunes Aveugles (INJA) à Paris).

Louis Braille s'est inspiré de la méthode codée de la sonographie mise au point, en 1808, par Nicolas-Marie-Charles Barbier de la Serre. Ce code était un procédé utilisé par les militaires. Il permet de transcrire des sons (d'où le terme de sonographie). Ce procédé est présenté plus en détail dans la section III.

Selon le système braille, une cellule braille est constituée de 6 points organisés dans deux colonnes de trois points. Il y a donc 2^6, soit 64 caractères « braille » différents, dont le caractère « vide » correspondant à l'espace situé entre deux mots. La hauteur d'un caractère braille est facilement repérable sous le doigt, la densité des récepteurs tactiles étant plus importante dans la première phalange. Le braille doit être lu avec les deux index (plus précisément avec la première phalange de chaque index) afin de ne pas perdre la ligne lue et faciliter le passage à la ligne suivante (l'index de la main droite termine la lecture de la ligne pendant que l'index de la main gauche se positionne en début de ligne suivante).

Les points d'un caractère braille sont numérotés ainsi, dans le sens de la lecture décrite dans l'illustration explicative :

- Point 1 : le point du haut de la colonne de gauche
- Point 2 : le point du milieu de la colonne de gauche
- Point 3 : le point du bas de la colonne de gauche
- Point 4 : le point du haut de la colonne de droite
- Point 5 : le point du milieu de la colonne de droite
- Point 6 : le point du bas de la colonne de droite

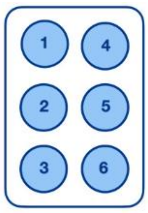

Ill. 7. Illustration des 6 points braille.

Chaque caractère braille comporte de zéro à six points. Les caractères braille sont classés par séries de dix caractères disposés en lignes.

Comme l'indique cette illustration, le système braille est constitué de façon systématique en répondant à une certaine logique :

- Les signes de la première série (lettres a à j) sont des combinaisons exclusivement des quatre points supérieurs, les points 1, 2, 4, 5
- Les signes de la deuxième série (lettres k à t), sont formés des signes correspondant de la première série auxquels on a ajouté le point en bas à gauche : le point 3
- Les signes de la troisième série (lettres u, v, x, y, z, ç, é, à, è, ù) sont formés des signes correspondant de la première série auxquels on a ajouté les deux points du bas : les points 3 et 6
- et la quatrième série (lettres â, ê, î, ô, û, ë, ï, ü, œ, w) est formée des signes correspondant de la première série auxquels on a ajouté le point en bas à droite : le point 6.

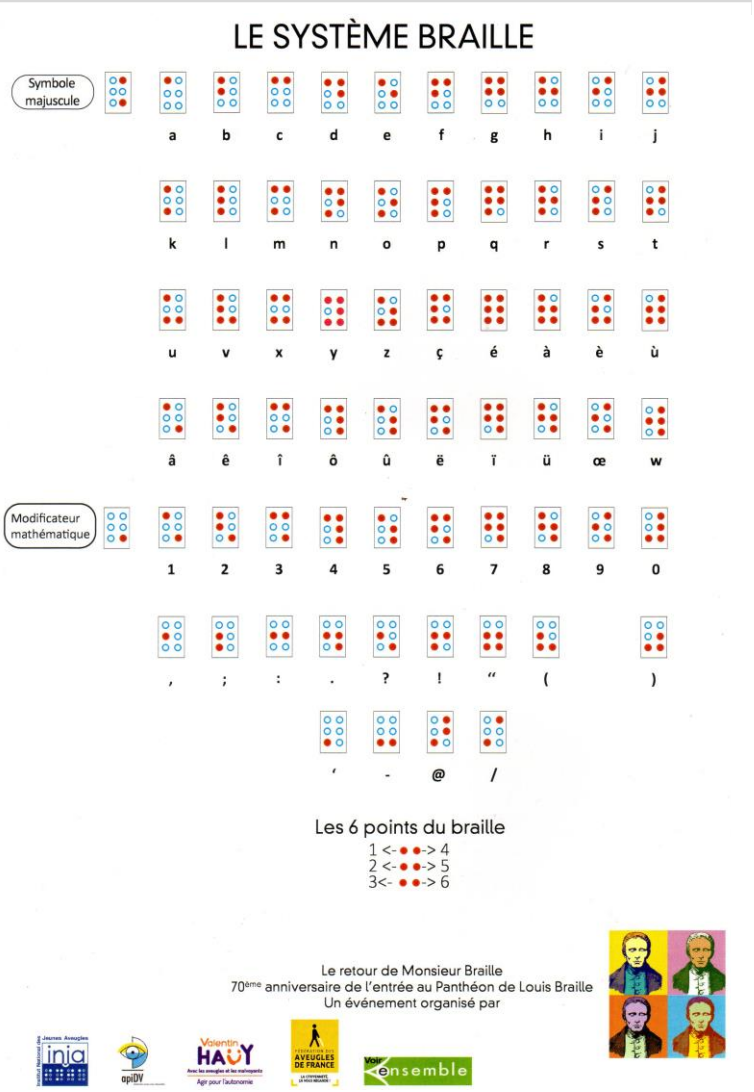

Ill. 8. Alphabet Braille réalisé par l'INJA et distribué au public le 22 juin 2022 à l'occasion de la Cérémonie du 70e anniversaire de l'entrée de Louis Braille au Panthéon

On obtient ainsi les vingt-six lettres de l'alphabet français, sans oublier les quatorze lettres spécifiques au français (ç, é, à, è, ù, â, ê, î, ô, û, ë, ï, ü, œ).

À noter, la place anormale de la lettre w dans l'alphabet braille (dernier caractère de la quatrième série). À cette époque, la lettre w n'était pas utilisée en français. On écrivait un « double v » quand un mot s'écrivait avec un w, par exemple pour les noms germaniques. Henry Hayter, élève de Louis Braille et fils d'un diplomate anglais, lui fit remarquer l'absence de la lettre w, lettre très utilisée en

anglais. Aussi, Louis Braille a-t-il mis cette lettre à la fin de son système, après les lettres propres à la langue française (ç, œ, lettres accentuées) afin de ne pas être obligé de refaire, en partie, son système d'écriture, d'obliger les personnes ayant appris son système de mémoriser des modifications et de devoir, à nouveau, réécrire en braille les quelques livres en braille déjà existants.

La cinquième série (la sixième ligne de l'illustration n°8) comporte les ponctuations, les parenthèses et les guillemets.

Le symbole indiquant qu'une lettre est écrite en majuscule est constitué des points 4 et 6, devant la lettre associée (le premier signe sur la figure). Ainsi, la lettre « a » minuscule sera constituée de la cellule avec le point 1. La lettre « A » sera identifiée par deux cellules en braille, celle des points 4 et 6 suivie de la cellule avec le point 1.

La série des chiffres (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0) est formée des signes correspondant de la première série auxquels on a ajouté le point en bas à droite : le point 6. Elle est identique à la quatrième série (lettres â, ê, î, ô, û, ë, ï, ü, œ, w). Les chiffres seront différenciés en précédent chacun de la cellule avec le seul point 6 nommé le signe numérique ou le modificateur mathématique.

Certains caractères braille sont également associés à l'écriture des notations musicale et mathématique. En ce qui concerne la notation musicale, elle n'a quasiment pas changé depuis sa création et est internationale, ce qui n'est pas le cas de la notation mathématique braille actuellement en vigueur en France (cf. *infra*).

Ce procédé d'écriture en braille fut généralisé en France en 1852. Il a fallu une cinquantaine d'années pour que le système braille soit adopté universellement. Les premières adaptations du braille à des langues non européennes ont débuté dans le dernier quart du XIX^{e} siècle. Un braille arabe est mentionné au congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles et des sourds-muets de Paris dès 1878. Ce congrès se prononce en faveur de la généralisation du système Braille. Cependant, aux États-Unis, il faut attendre 1917 pour que le braille soit reconnu comme système unique d'écriture des aveugles.

L'écriture de textes en braille prend beaucoup de place. En moyenne, une page standard correspond à trois pages en écriture braille. Dès la seconde édition, publiée en 1837, du « *Procédé pour écrire les paroles, la musique et le plain-chant au moyen de points, à l'usage des aveugles et disposés pour eux* », un système de sténographie a été prévu. Ce système a été mis au point pour que les personnes aveugles puissent accéder au métier du secrétariat. Le braille abrégé l'a remplacé assez rapidement.

Pour les langues utilisant les caractères latins, vingt-six signes sont utilisés pour l'alphabet (les mêmes qu'en braille français), dix pour les signes de ponctuation internationaux et les vingt-sept restants pour répondre aux besoins spécifiques de chaque langue et pour les abréviations.
L'ensemble des codes braille sont répertoriés dans un document de l'UNESCO « L'emploi du braille dans le monde », 3^{e} édition (mai 2013).

Actuellement, plus de 140 langues ont une correspondance en braille.

En ce qui concerne les mathématiques, le code mis en place par Louis Braille ne permettait pas d'écrire toutes les expressions mathématiques. Aussi, en 1922, deux mathématiciens ayant perdu la vue lors de la Première Guerre mondiale, Louis Antoine (1889 – 1971) et Octave Bourguignon (1892 – 1972), ont mis au point un système de notation en braille des différents signes mathématiques. En particulier, pour une meilleure rationalisation de l'écriture mathématique, ils ont modifié les codes correspondant à l'écriture des chiffres. Ainsi, dans le langage courant, en France, il y a les « chiffres Braille », ceux inventés par Louis Braille et les « chiffres Antoine », ceux qui doivent être utilisés en France pour tout texte en braille (cf. la présentation figurative du système braille).

Avec l'arrivée de l'informatique, un braille informatique a été mis au point à la fin du XX^{e} siècle. Le braille informatique est composé de deux colonnes de 4 points, ce qui permet l'écriture de 2^8, soit 256 caractères braille différents. En informatique, il est nécessaire qu'un code soit associé à un seul caractère, ce qui n'est pas le cas d'une lettre majuscule en braille. En effet, en braille, il faut faire précéder la lettre écrite en majuscule, en caractères imprimés, du code braille « points 4-6 » indiquant que la lettre est écrite en majuscule. Les deux points ajoutés en informatique sont numérotés point 7 et point 8. Le point 7 est situé sous le point 3 (colonne de gauche) et correspond à la majuscule. Le point 8 est situé sous le point 6 (colonne de droite).

Ill. 9. Exemple de réalisation fournie par Laville braille © Laville braille

Ainsi, le patrimoine légué par Louis Braille est bien vivant. Si les évolutions sensibles sont observées pour adapter le braille aux mutations de la société, et plus particulièrement le perfectionnement des matériels, la page blanche restera une énigme pour les non braillistes mais elle sera la source d'une ouverture au monde et d'accessibilité à la connaissance pour toutes les personnes, voyantes ou non, qui s'identifieront dans la communauté des braillistes.

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

Le braille n'est pas une langue. Il ne permet pas la traduction d'une langue mais sa transcription. Toutes les langues peuvent être transcrites. La langue utilisée est donc la langue maternelle ou acquise qui est transcrite en braille.

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti

La maison familiale de Louis Braille, à Coupvray, transformée en musée Louis Braille, en 1956 et inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (1966).

Objets, outils, matériaux supports

À l'époque de Louis Braille, le braille est écrit sur du papier à partir d'une tablette et d'un poinçon, système adapté d'un matériel mis au point par Barbier de la Serre. L'écriture à l'aide d'une tablette braille consiste à faire des « trous » (écriture en creux) et non des « bosses » comme pour la lecture du braille (Cf. L'illustration *infra*). L'écriture se fait de droite à gauche et les colonnes sont permutées. Pour lire ce que l'on vient d'écrire, il faut enlever la feuille de la tablette, la retourner verticalement : ainsi les points faits en creux deviennent saillants et les colonnes sont permutées.

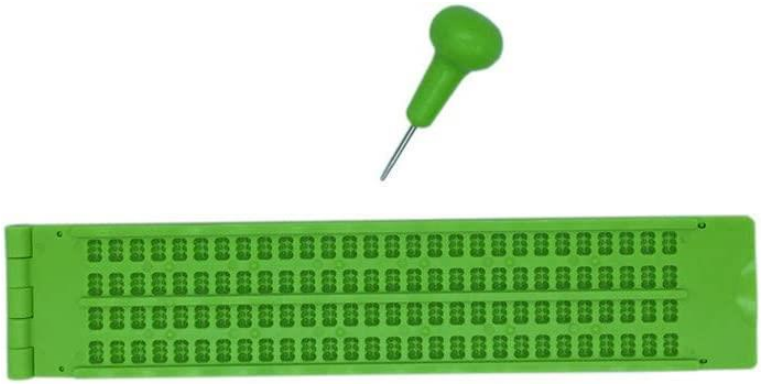

Ill. 10 Une tablette braille, ici, de 4 lignes et 28 signes. Elle est repliable, constituée de deux volets articulés sur la gauche. Chacun des signes comprend les emplacements des six points qui peuvent être picotés avec le poinçon. © Libre de droits

Les premières machines à écrire en braille sont dues à Frank Haven Hall aux États-Unis (1892) et à Picht en Allemagne (1895). Ces machines permettent d'écrire en une seule fois un symbole braille en appuyant sur toutes les touches nécessaires à l'écriture du symbole braille désiré. C'est un gain de temps considérable par rapport à l'écriture avec une tablette, puisqu'avec une tablette, il est nécessaire de percer autant de trous que comporte une lettre en braille. De plus, avec une machine à écrire en braille, il est possible de se relire immédiatement sans avoir à retourner la feuille. L'embossage se fait par une pression de bas en haut et non par picotage de haut en bas.

Actuellement, les personnes utilisant le braille disposent, outre ces deux procédés historiques pour écrire en braille (la tablette et les machines mécaniques), de matériels informatiques performants. Deux « sortes » de matériels sont disponibles :

Ill. 11. Présentation des moyens de transcription en braille : la tablette et une machine de marque Perkins. © Libre de droits

- Les bloc-notes braille (appareil informatique spécifique permettant à une personne brailliste de saisir ou lire en braille 8 points -clavier braille- : prendre des notes, gérer ses rendez-vous, ses contacts, sa messagerie…). Ces appareils peuvent être connectés à des ordinateurs standards.
- des ordinateurs standards munis de logiciels spécifiques permettant d'écrire et de lire (logiciel d'agrandissement de caractères, lecture vocale…), associés éventuellement à une plage tactile pour le braille éphémère (affiche en braille une partie du texte figurant sur l'écran de l'ordinateur, le lecteur obtient l'affichage en déplaçant le curseur au moyen de commandes au clavier).

Ill. 12. La machine à écrire le braille « Perkins » face arrière et face avant. Les six touches correspondent aux points de la cellule braille. La touche centrale est la touche des espaces. En opposition à l'emploi de la tablette, les points sont embossés pour une lecture directe. La boite à œufs, à six emplacements, est un outil pédagogique pour figurer les 64 combinaisons des six points. © Libre de droits

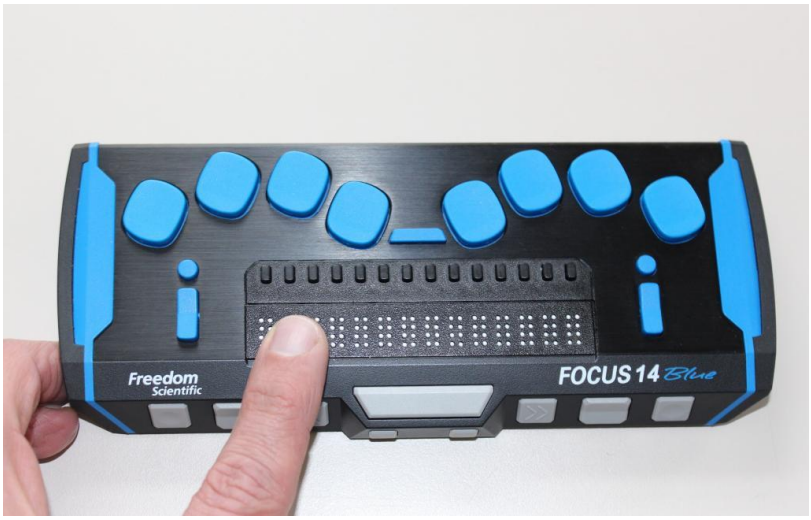

Ill. 13. Un appareil de prise de note de type Focus 14. À noter la capacité de lire avec une cellule à 8 points dite « braille informatique » et les huit touches de frappe (les petits carrés supérieurs). Ce matériel est proposé dans le catalogue du centre de recherche de l'association Valentin Haüy. © Libre de droits

Ill. 14. Ordinateur avec clavier braille intégré. À noter le clavier ordinaire de type « AZERTY » avec des repères en gros caractères, couplé avec une plage braille de type Focus composée de cellules en braille informatique de huit points. © Site Web la ligue braille en Belgique. © Libre de droits

Une nouvelle table braille informatique a été nécessaire avec le passage en informatique du système MS-DOS au système Windows et, également, après l'adoption au niveau du braille francophone, du « Code braille français uniformisé pour la transcription des textes imprimés » (1ère édition en janvier 2006).

En 2007, une nouvelle table informatique, désignée sous le nom de « TBFR2007 » (Table Braille Française, année 2007) a été adoptée en France par la CEBF à l'unanimité, dans sa séance plénière du 8 octobre 2007.

Récemment, le logiciel gratuit « Liblouis » propose un transcripteur en braille de textes en caractères imprimés et un transcripteur inverse (du braille vers des caractères imprimés) pour un grand nombre de langues et de codes braille.

Pour imprimer en braille, il existe des embosseuses (« imprimantes braille »), plus ou moins performantes, comme pour les imprimantes ordinaires, en fonction des besoins (à usage personnel ou pour les structures, en particulier les services de transcription).

Ill. 15. Trois outils pour écrire le braille © Fédération des Aveugles de France, 2023.

En France, la norme AFNOR NF Q 67-006 de février 1985 indique les « spécifications typographiques recommandées pour l'impression « braille » des livres scolaires » : dimensions du rectangle associé à une cellule braille, écart entre deux cellules braille, écart entre deux lignes braille, grammage du papier à utiliser, format du livre…

La marque LEGO® a fabriqué, récemment, des briques en braille. Chaque brique comporte une lettre et un chiffre (« chiffre braille ») en caractères imprimés et en braille. Cela permet d'apprendre le braille de façon ludique et de jouer entre enfants voyants et aveugles.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

Au préalable, il faut distinguer l'apprentissage concernant les enfants qui ont le braille pour première modalité d'accès à l'écrit (lecture et écriture) et le passage au braille pour les personnes qui ont d'abord lu et écrit « en noir » (expression utilisée par les personnes aveugles pour désigner la modalité d'écriture des voyants), en différenciant les plus jeunes des adultes et des personnes âgées, les enjeux étant différents selon les âges de la vie.

Quelles que soient les personnes concernées, l'apprentissage du braille, système d'écriture tactile, se fait caractère par caractère. Il n'est pas possible de lire le braille globalement, la perception tactile étant fragmentaire, séquentielle, même si, au niveau cognitif, il existe une anticipation facilitant la

Ill. 16. Un jeu de Lego en braille © Libre de droits

vérification de ce qu'on lit. Les caractères braille ont une grande densité d'information et sont souvent confondus en début d'apprentissage. La progression n'est donc pas la même que pour les enfants voyants (en noir par exemple, b, d ou p et q font l'objet de confusions, alors qu'en braille ce sera plutôt d, f, h et j). Par ailleurs, même si les enseignants spécialisés essaient de calquer leur démarche d'accompagnement sur celle de l'enseignant de la classe de l'élève, il ne leur est pas toujours possible de la suivre, d'autant que l'apprentissage en braille est souvent plus lent, pour des raisons perceptives. Outre les confusions et inversions particulièrement nombreuses en début d'apprentissage, le braille ne contient pas de signes diacritiques (lettres accentuées, cédille…) : les personnes aveugles ont plus de caractères à apprendre, les signes de ponctuation peuvent se confondre avec des lettres : tout est contenu dans le rectangle de 2 colonnes et 3 lignes.

En revanche, l'écriture étant mécanique (à l'aide d'une machine braille de type « Perkins »), elle est plus facile à acquérir que l'écriture cursive en noir, d'autant que les majuscules se différencient uniquement par le marqueur sémantique 4-6. Notons l'importance, à l'école maternelle, de l'acquisition de compétences préalables spécifiques au braille, notamment l'éducation de la perception tactile, les mouvements manuels, outre toutes les compétences que tous les enfants doivent acquérir pour entrer dans l'écrit. C'est surtout dans les débuts de l'apprentissage qu'un accompagnement très soutenu doit être proposé, la difficulté, en situation inclusive, étant que l'élève soit exposé au braille plus que durant le seul temps d'intervention de l'enseignant spécialisé. En classe spécialisée, le braille fait partie intégrante des activités scolaires, mais l'expérience montre qu'il est tout à fait possible pour un enfant aveugle de faire toute sa scolarité en classe ordinaire, c'est d'ailleurs la situation la plus commune en France.

Le passage au braille pour les personnes (enfants ou adultes) qui savent déjà lire est délicat : il s'agit tout d'abord de savoir à quel moment proposer cet apprentissage, notamment dans le cadre scolaire, car commencer quand le potentiel visuel est encore suffisant n'est pas toujours pertinent, mais attendre que l'élève ne puisse plus lire en noir risque de lui faire prendre du retard dans ses études, il n'aura plus aucun système de lecture. Les deux aspects étant liés, une difficulté majeure de cet apprentissage plus tardif est son acceptation par la personne et par son entourage. Le braille est en effet considéré comme signe de cécité, alors qu'il est possible pour certaines personnes malvoyantes de conserver une double modalité de lecture et d'écriture, braille et noir agrandi. Toutefois, une fois que la personne a surmonté au moins partiellement le choc lié à la perte ou à la diminution importante de sa vision et a compris ce que le braille peut lui apporter en autonomie, l'acquisition peut être assez rapide si l'enseignement est suffisamment intensif (une simple initiation n'est pas fructueuse). En effet, il ne s'agit pas de l'apprentissage de la lecture comme pour les enfants de cours préparatoire, mais de l'apprentissage d'un code. Les personnes savent déjà lire et écrire et ont une culture de l'écrit qu'elles peuvent transposer. Cependant, il faut un entraînement pour que la lecture devienne fluide et rapide. Le braille est un moyen très efficace de réussite dans les études et dans la vie professionnelle. Certaines personnes, notamment les personnes âgées, n'arrivent pas à une aisance en lecture suffisante pour lire des livres en braille mais peuvent l'utiliser par exemple pour l'étiquetage des produits dans la cuisine ou la salle de bains, c'est une grande aide pour la vie quotidienne notamment quand les personnes vivent seules. L'apprentissage du braille abrégé commence quand le braille intégral (lettre à lettre) est acquis. Bien maîtrisé, il permet une lecture et une écriture rapides mais, demandant un effort de mémorisation important, il n'est pas proposé à tous les élèves, pour diverses raisons, soit parce qu'on veut leur éviter une surcharge cognitive, soit parce que, dans un contexte inclusif, il n'y a pas assez d'enseignants spécialisés pour l'enseigner.

En général, l'apprentissage se fait sur le support papier pour la lecture et avec la machine braille pour l'écriture mais rapidement, le support informatique est introduit. Certains appareils, appelés bloc-notes braille, sortes d'ordinateurs portables avec un clavier braille, permettent de lire sur une plage tactile, d'écrire à l'aide d'un clavier braille, de stocker fichiers et ouvrages, d'accéder à internet. Il existe aussi de petits claviers braille que l'on peut relier à un ordinateur. On peut aussi relier une plage braille à un ordinateur fixe ou portable (les personnes écrivant sur le clavier Azerty et pouvant se relire en braille). Cette solution moins onéreuse n'est sans doute pas la meilleure pour les élèves car le fait de ne pas écrire en braille les pénalise en qualité de lecture. Avec ces matériels, un élève

peut rédiger une copie en braille intégral ou abrégé et rendre son devoir retranscrit en noir (grâce à un logiciel) à son professeur en le sauvegardant sur une clé USB ou en l'imprimant. L'informatique permet de stocker des livres que les personnes aveugles peuvent lire en toute autonomie. Le braille embossé, même abrégé, est trop volumineux pour que ses lecteurs puissent conserver chez eux un important fonds documentaire. Il existe à présent des bibliothèques numériques permettant aux lecteurs de télécharger des ouvrages lisibles sur leur plage braille.

Dans une recherche récente sur les usages de la lecture chez des braillistes de différentes générations (Lewi-Dumont et al., 2021), la plupart des personnes interrogées déplorent ne pouvoir lire dans le format qu'elles préfèrent (braille papier abrégé ou intégral, braille numérique), elles lisent « ce qu['elles] trouvent ». Il est important, dans un pays où l'égalité des droits et des chances fait partie de la loi, que les personnes malvoyantes ou aveugles puisse avoir le choix de leurs supports de lecture ou de leurs outils d'écriture. On constate que l'équipement en matériel informatique reste un problème pour les personnes qui ne sont plus étudiantes et qui n'ont pas d'emploi, le manque de financement est un frein important car ces matériels sont onéreux. Une bonne formation des plus jeunes, non seulement à la lecture et à l'écriture du braille mais à l'usage des différents outils, est cruciale pour leur avenir. Une récente enquête de l'association nationale des parents d'enfants aveugles montre un déficit d'enseignants spécialisés formés à la déficience visuelle préjudiciable aux apprentissages des enfants et adolescents. Pourtant, bien accompagnés, ces élèves peuvent très bien réussir leurs études et leur insertion professionnelle.

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

Pour les enfants et adolescents scolarisés, les enseignants sont les premiers impliqués dans l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Mais, en situation inclusive, comme la plupart des enseignants ne connaissent pas le braille, l'intervention régulière d'enseignants spécialisés pour la déficience visuelle est indispensable pour soutenir les élèves dans cet apprentissage. Étant « itinérants », ils interviennent de façon discontinue et sont amenés parfois à former l'Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (l'AESH) qui est affecté à l'élève (mais cette présence ne doit pas être constante pour favoriser l'autonomie et la socialisation de l'élève), de façon qu'il puisse entraîner l'enfant. D'autres intervenants des Services d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce (Safep) et des Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS), en fonction de particularités locales, peuvent être chargés de pallier le manque d'enseignants spécialisés, l'éducateur spécialisé ou de jeunes enfants ou encore l'ergothérapeute. Il existe aussi à certains endroits des « éducateurs scolaires », souvent eux-mêmes aveugles, enseignant le braille. Lorsque les élèves sont en établissement spécialisé, c'est tout naturellement leur enseignant spécialisé qui enseigne le braille et intègre ce code dans toutes les activités scolaires.
Pour les adultes, ce sont souvent les associations de et pour les personnes déficients visuelles qui se chargent de l'enseignement du braille, par exemple, l'association Valentin Haüy qui a des comités locaux sur tout le territoire y compris outre-mer et assure également des formations par correspondance. Les associations proposent également des formations dans le domaine des outils numériques.

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

Ill. 17. Valentin Haüy extrait du site du musée Louis Braille. © Musée Louis Braille, 2023

1785, ouverture à Paris de l'École gratuite des Aveugles-nés, sous la direction de Valentin Haüy. Première école jamais créée pour des enfants aveugles de toutes conditions, c'est une école privée. Elle est prise en charge par la Nation durant la période révolutionnaire. Devenue Institution des jeunes aveugles de Paris, elle prend le qualificatif du pouvoir politique en place, tout à tour nationale, royale ou impériale. L'enseignement est basé sur un principe d'égalité prôné par Valentin Haüy, la même écriture vaut pour tous, celle de la majorité – les personnes voyantes –, agrandie et mise en relief pour les personnes aveugles. L'écriture des personnes voyantes est dite « le noir », car généralement écrite ou imprimée à l'encre noire. Le noir gaufré à la surface du papier pour être lu au toucher par les personnes aveugles s'appelle « le relief linéaire ». Ce qualificatif fait référence au graphisme complexe de l'écriture des personnes voyantes, faite de lignes droites ou courbes, voire les deux mêlées.

1815, parution de l'*Essai sur divers procédés d'expéditive française*, expéditive ayant ici le sens d'écriture rapide. L'auteur, Charles Barbier de La Serre, son nom complet auquel il préfère plus sobrement Charles Barbier, milite pour l'apprentissage au plus grand nombre de ce qu'il estime être « la plus belle des inventions de l'humanité », l'écriture. Soucieux des franges les plus vulnérables de la population, il destine un de ces procédés, une écriture ponctuée, c'est-à-dire faite de points en relief, aux aveugles. Mû par un sentiment d'urgence, il abandonne l'orthographe, trop compliquée et trop longue à apprendre, pour une sonographie : on écrit comme on parle. Les sons sont distribués dans un tableau de référence, de six lignes par six colonnes, à savoir par cœur. Chaque son est identifié par ses coordonnés, comme à la bataille navale, indications d'autant de points à embosser sur le papier dans une cellule — module de base réceptacle de chaque signe — de deux colonnes d'un à six points, douze en tout. Charles Barbier conçoit les outils adaptés à la production de cette écriture : tablette pour placer le papier, poinçon pour embosser les points, règle rainurée pour les espacer, guide mobile pour les aligner. En 1819, Charles Barbier propose son procédé à l'IRJA. Ingénieux, ce système ne comporte néanmoins ni orthographe, ni grammaire, ni ponctuation et ignore les chiffres. Par ailleurs, la pulpe du doigt ne couvre pas l'ensemble de la grille dans un seul toucher. C'est un autre inconvénient que Louis Braille a reproché à ce système. Le directeur, Sébastien Guillié, n'en veut pas au motif qu'il rompt le principe de réciprocité que le relief linéaire entretient, du moins en apparence, avec l'écriture des personnes voyantes.

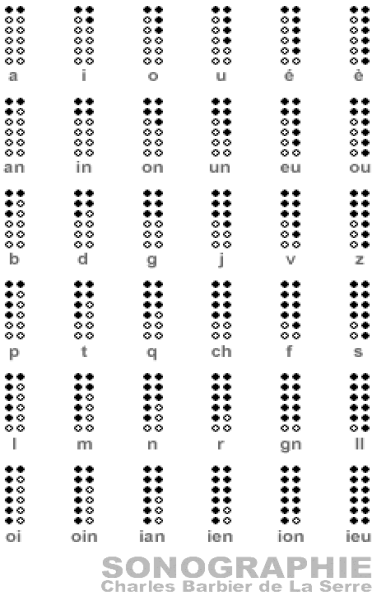

Ill. 18. La sonographie selon Charles Barbier de la Serre. Une des sources d'inspiration de Louis Braille pour la création du braille, extrait du site Web du musée Louis Braille, à Coupvray © Musée Louis Braille, 2023.

1819, Louis Braille entre comme pensionnaire à l'IRJA de Paris, installée à l'époque 68 rue Saint-Victor (actuels numéros 2, 4 et 4 bis de la rue des Écoles). Il a dix ans, l'âge légal d'admission. Né le 4 janvier 1809 à Coupvray, village de Seine-et-Marne situé à trente-cinq kilomètres à l'est de Paris, il a perdu la vue après s'être blessé à trois ans un œil avec un outil de l'atelier de son père, bourrelier. Son père l'aurait initié à l'écriture en noir en lui fabriquant un abécédaire avec des clous plantés dans une planche dont les têtes dessinaient la forme des caractères. Entre l'âge de huit et de dix ans, il a fréquenté l'école de son village.

1821, Alexandre-René Pignier, qui remplace cette année-là Sébastien Guillié à la direction de l'Institution, accepte d'introduire dans l'enseignement le procédé de Charles Barbier, mais « à titre secondaire et accessoire de l'instruction », pour l'usage personnel de ses élèves, par exemple prendre des notes. Les points sont une révélation pour les enfants aveugles. Leur pouvoir de résolution sous le doigt est bien supérieur à la ligne, de plus leur tracé est facilité par l'usage des outils régulateurs. Louis Braille a douze ans. Avec l'aval du directeur et le concours de ses camarades, il expérimente l'écriture ponctuée. D'après Alexandre-René Pignier, il aurait finalisé les principes de son code dès 1825, il a seize ans. Il imagine deux modifications essentielles. L'une formelle, il divise de moitié la cellule, la réduisant à deux colonnes d'un à six points, comme un demi-domino de six. Ainsi l'ajuste-t-il à la taille du bout du doigt. La lecture n'est plus un comptage, mais une perception de la pulpe qui peut devenir globale, gagnant en rapidité. L'autre modification concerne le fond, tout ce qui s'écrit en noir peut se transcrire en braille. Les propriétés de la langue écrite sont respectées — caractères alphabétiques, accents et signes diacritiques, ponctuation, signes numériques, notation musicale — avec seulement six points diversement combinés. Cette économie de moyens fait la force de ce code qui a pu s'appliquer aux autres langues que le français et à leurs spécificités, ainsi que s'adapter aux outils numériques. Le braille permet un authentique partage de culture.

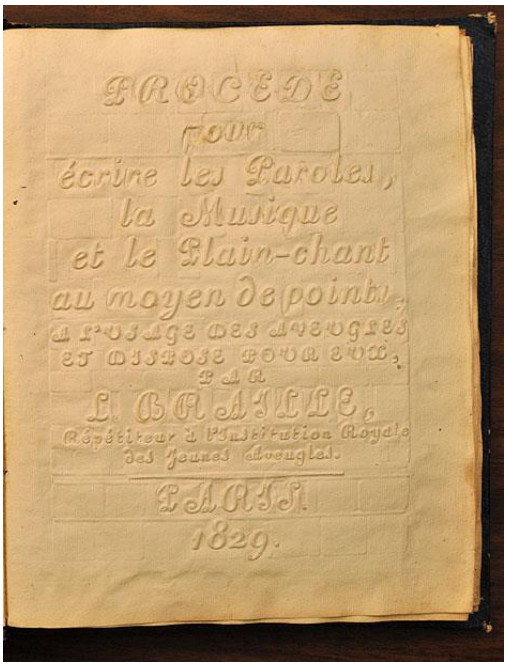

Ill. 19. Le livre du procédé du braille 1829 © Libre de droits

1829, parution du *Procédé pour écrire les Paroles, la Musique et le Plain-chant au moyen de points, à l'usage des aveugles et disposés pour eux*, l'ouvrage de Louis Braille qui constitue l'acte de naissance du braille. Le titre est éloquent. Ce « procédé » permet d'écrire les différentes modalités de langages : articulé (« les paroles »), instrumental (la « musique ») et chanté (« le plain-chant » ou chant grégorien, dont l'occurrence s'explique ici par le fait que le catholicisme était à l'époque de Louis Braille religion d'État et qu'en outre lui-même était très pieux). Pour être accessible à son lectorat aveugle, le livre, hormis les tableaux du braille, est imprimé en relief linéaire, la méthode en usage, par et à l'Institution des jeunes aveugles.

1837, huit ans après la première édition, paraît la seconde édition revue et corrigée du *Procédé*. L'édition de 1829 avait été rapidement épuisée par les demandes de France comme de l'étranger. Dans la seconde, Louis Braille acte l'exportation de son procédé, il présente la prière catholique du Pater en braille, et en six langues, dont, certes, une morte, le latin, les autres bien-vivantes, français, italien, espagnol, allemand et anglais. Alexandre-René Pignier en a envoyé un exemplaire à plusieurs institutions dans le monde, à Philadelphie, Glasgow, Edimbourg, Madrid, Pesth, Copenhague, Naples et Milan. Dans la société du XIX^{e} siècle qui tire sa légitimité de l'écrit, le braille devient un outil de fondation identitaire. Il donne aux personnes aveugles la possibilité d'être sujets de leur propre histoire et de se constituer en communauté agissante pour la reconnaissance de leurs besoins spécifiques, en premier lieu une écriture dédiée.

1951, le 28 décembre, à l'approche de la commémoration du centenaire de la mort de Louis Braille, survenue en 1852, un projet de loi est déposé à l'Assemblée nationale : « Inventeur du système qui porte son nom, Louis Braille a permis aux aveugles non seulement de France, mais du monde entier, de s'émanciper en mettant à leur disposition un moyen de s'exprimer, de lire, de communiquer leur pensée. Son œuvre, dépassant les frontières, s'est avérée si utile qu'elle fait actuellement l'objet d'une étude afin de s'adapter à toutes les langues. Louis Braille s'est donc acquis un titre à la reconnaissance universelle de tous les aveugles. Le Gouvernement et tous les Groupements d'aveugles souhaitent que Louis Braille soit placé au rang des illustres bienfaiteurs de l'humanité par le dépôt de ses cendres au Panthéon. »

1952, La dépouille de Louis Braille est amenée du cimetière de Coupvray, où elle avait été inhumée, au Panthéon de Paris. Ce geste fort acte la reconnaissance du braille comme outil de culture permettant aux personnes aveugles de faire la preuve de leurs capacités intellectuelles et d'échapper ainsi à l'assignation d'incapacité trop volontiers associée à la condition handicapée.

Ill. 20. La tombe de Louis Braille à Coupvray © Libre de droits

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

Les années 1950 correspondent à une période d'expansion du braille. Partout dans le monde, les personnes aveugles, leurs institutions et leurs associations ont souhaité donner à la commémoration un retentissement à la hauteur de leur gratitude pour Louis Braille. Aujourd'hui, le braille est menacé, seule une minorité le pratique désormais. Son coût élevé de production et les difficultés de scolarisation des enfants déficients visuels sont bien réels. Mais les raisons de cette désaffection sont globales. La culture, cet ensemble de pratiques partagées, change. L'écrit perd de sa prééminence au profit de l'image et du son. Plus fondamentalement, le braille est une écriture d'aveugle dont l'usage et l'apprentissage impliquent que l'on se reconnaisse et que l'on vous considère comme tel, ce qui est difficile dans une société imprégnée de compétition, de jeunisme et de validisme. Mais, même pratiqué par une minorité, il n'est pas envisageable que le braille disparaisse. Il a ouvert un inépuisable espace de liberté et le goût de la liberté ne s'efface pas, son empreinte est indélébile.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Vitalité

Si le braille est un système et non une langue, il demeure, néanmoins, comme une langue, un moyen d'échanges mais également un signe d'identification sociale tout en étant une ouverture au monde en donnant accès à la connaissance.

En tant que système d'une écriture alternative, le braille est confronté aux mêmes évolutions de celle-ci dans une société en mutation permanente. Les conséquences de la pratique et l'usage du braille peuvent être comparables à ceux de la lecture et de l'écriture manuscrite. C'est une préoccupation des pouvoirs publics dès lors que le désintérêt pour la lecture et l'écriture est manifeste et justifie la déclaration de Grande cause nationale de l'illettrisme en 2013, et, plus récemment, de la lecture en 2021 / 2022.

En tant que système de codage, le braille procure un attrait indéniable auprès des créateurs de matériels liés à la cécité. Une véritable fracture s'opère entre les utilisateurs potentiels qui sont confrontés à des coûts très élevés. Une tablette tactile connectée peut atteindre 7000 €. En Afrique, par exemple, compte tenu du coût des matériels informatiques et même de celui des machines mécaniques, la tablette braille est encore très utilisée. Le braille « papier » aura toujours une utilité universelle pour permettre aux aveugles de lire et d'écrire car les machines informatiques sont dépendantes de l'électricité, électricité qui peut être défaillante. Dans ce cas, les recherches technologiques sont centrées sur les capacités d'accès à la connaissance par l'audio comme pour les voyants.

De façon très générale, les systèmes audio concurrencent fortement la pratique de l'écrit et, de la même manière, réduisent considérablement l'usage de la lecture visuelle et de la lecture tactile. Le système Digital Accessible Information System, ou système d'information numérique accessible (DAISY) du consortium DAISY et les lecteurs MP3 donnent accès à de nombreux documents sous forme sonore. Le livre numérique DAISY a ainsi révolutionné la lecture pour les personnes aveugles ou malvoyantes. De plus, les nombreux livres numériques du commerce sont accessibles aux personnes déficientes visuelles. On parle de « livre audio » ce qui est rejeté par les grands utilisateurs du braille en considérant que l'on ne lit pas un livre audio, on l'écoute. Et, qui plus est, le rapport avec le livre n'est pas direct puisqu'un « donneur de voix » s'interpose entre le livre et le récepteur de l'information, altérant ainsi les sensibilités et les émotions du texte, jusqu'à son analyse compréhensive.

Menaces et risques

Les sociétés de production de matériels constituent un véritable paradoxe : elles visent à faciliter l'accès à la lecture avec la production de matériels qui limitent irrémédiablement l'accès à la lecture et à l'écriture. Les logiciels adaptés permettent d'envoyer des SMS ou des courriels en les dictant, ils seront reçus dans l'écriture accessible aux voyants. La réciproque est réelle, également.
Cette offre pour des échanges d'informations induit un autre paradoxe dans les familles et l'environnement d'un brailliste actif ou en devenir. Si un membre d'une famille doit apprendre le braille, il peut correspondre avec la communauté des braillistes mais il est coupé de sa famille si celle-ci n'entre pas dans l'apprentissage et dans l'usage du braille. Les liens affectifs influencent l'option de l'oralité pour communiquer. Les matériels audio disponibles facilitent ces échanges intrafamiliaux et, ainsi, les familles limitent l'apprentissage et, de fait, décourage l'usage du braille.

Les déficients visuels tardifs, de plus en plus nombreux, sont confrontés à des démons intérieurs pour entrer dans l'apprentissage du braille. Le refus de la différence est patent. Seul le temps arrive à vaincre le déni et souvent sans y parvenir. Les transcripteurs en braille sont concurrencés par les matériels de transcription. Ils ne reçoivent plus la reconnaissance à laquelle ils peuvent prétendre afin de répondre à un enjeu sociétal : se rendre utile pour satisfaire une nécessité de vie sociale.

À ces observations s'ajoute la miniaturisation du stockage de données sur supports informatiques. Elle contrarie la production du braille papier puisqu'un livre de poche en braille sera 4 fois plus volumineux qu'un original en écriture typographique habituelle.

Les menaces qui pèsent sur l'apprentissage et l'usage du braille sont tout autant d'ordre psychologique que sociologique ou sociétale. Aujourd'hui, la diversité des offres pour accéder à la connaissance sont multiples et diverses. Le principe de l'urgence et d'immédiateté prend le pas sur celui des priorités qui, souvent, considèrent le temps long. La notion de liberté est souvent contrainte et soumise, de fait, à un déterminisme social lié aux technologiques toujours nouvelles. L'accès à la culture pour tous et partout constituait les aspirations fondamentales de Louis Braille. Une dimension éthique dans l'accompagnement des apprenants et des usagers du braille devra se traduire dans les mises en valeurs et les mesures de sauvegarde existantes et à créer.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

Les témoignages de soutien à ce dossier font la démonstration de l'importance sociale de pouvoir écrire et lire le braille. Leurs auteurs attribuent leur réussite professionnelle et l'aboutissement vers une situation épanouissante dans l'usage du braille. L'enseignement du braille (cf. chapitre II) montre le degré d'implication des acteurs de la transmission, des membres de la communauté ainsi que celle de la société toute entière.

D'autres activités sont organisées pour le grand public par des créateurs, artistes ou écrivains. Ils sont souvent en dehors de la communauté des braillistes telle qu'elle est définie. Souvent sensibles au handicap en général, et à la cécité en particulier, ils utilisent le braille comme objet d'expression artistique et, inévitablement, ils associent l'écriture braille à son inventeur Louis Braille.

Les exemples qui suivent, illustrent des modes d'actions qui visent directement ou indirectement à la sauvegarde de l'apprentissage et l'usage du braille. Dans tous les cas, ils créent des situations offertes au discernement et au libre arbitre du grand public. Leur vocation est souvent didactique et pédagogique.

Créations littéraires et arts plastiques valorisent l'élément, notamment :

- Jousse, Hélène. – « *Les mains de Louis Braille* », Paris, J.C. Lattès, 2019, 330 p.
- Mellor, C. Michael – « *Louis Braille, le génie au bout des doigts* », traduit de l'anglais (américain)

par Claire Mulkaï, édition du patrimoine, centre des monuments nationaux, Paris, 2008, 207 p.

- The Blind Artiste, diplômé de l'école des Beaux-arts de Nantes, il œuvre au sein d'un « Collectif 100 pression » depuis 2003. Il développe depuis plusieurs années un concept artistique novateur : le graffiti pour aveugle en braille, en investissant la ville à l'échelle des murs
- Vayr, Frédéric, ophtalmologiste à l'hôpital de la Fondation Rothschild et galeriste artiste plasticien du braille.

Ill. 21. La Joconde
Selon Frédéric Vayr

L'expression artistique de Frédéric Vayr s'adresse aux voyants. Son objectif consiste à montrer que la vue est très importante. Il utilise l'écriture du braille pour mettre en évidence ce que les non-voyants peuvent voir d'une œuvre s'ils pouvaient la toucher. Ainsi, les voyants sont dans une immersion de la vie du quotidien d'un non-voyant. Les points « braille » d'un tableau à peine perceptible à la vue, sont totalement significatifs lorsqu'ils peuvent être lus sous le doigt. C'est aussi un appel à comprendre les différences. Et si devant le tableau de la Joconde, les voyants voient un portrait, un non-voyant verra Mona Lisa. C'est la signification du braille écrit sur le tableau de Frédéric Vayr (écrit en minuscule).

Des créations cinématographiques et théâtrales traitent de la pratique du braille et parfois même l'intègre :

- « *Le cœur en braille* » réalisé par Michel Boujenah en 2016 ;
- « *Jeune héros, Louis Braille* », réalisé par l'Institut National Canadien pour les aveugles (INCA) Documentaire de 36 minutes, à caractère pédagogique ; audio décrit pour les auditeurs non ou malvoyants par « Audiovision Canada » ;
- « *The Braille Legacy* » [L'histoire de la vie de Louis Braille], comédie musicale 2017 ;
- « Le verso des images, une autre histoire de Louis Braille » pièce de théâtre écrite et mise en scène par Pascale Nadillon et Frédéric Tétart, co-directeurs artistiques de la compagnie : « Atelier hors champ » avec une mise en évidence de la lecture tactile.

Des reportages mettent en lumière l'élément, tels que :

- « *Louis Braille : le jeune surdoué inventeur d'une écriture pour les aveugles* » avec le Pr Yves Pouliquen, 4 mars 2010.
- Martiniello, Natalina. « Apprendre le braille à l'âge adulte » Émission « ça me regarde » de AMI télé Canada, animé par Kéven Breton. 3 mai 2021.
- « Scolariser les enfants déficients visuels ». Gendron Bruno, président de la Fédération des aveugles et amblyopes de France), émission sur Dailymotion de Samart Éducation, 11 octobre 2022.

Actions de valorisation à signaler

Il est assez remarquable d'observer d'autres activités qui créent des environnements favorables au maintien du braille. Ces énumérations sont des exemples de valorisation du braille.

Chaque visite du musée Louis Braille se termine par un atelier d'apprentissage du braille. Le musée a réalisé un jardin des 5 sens qui met en évidence l'importance des capacités de perception d'un Être humain. Le découpage en espace dédiés valorise la pratique du toucher par des écriteaux descriptifs écrits en braille. La création d'un circuit « dans les pas de Louis Braille » permet une déambulation pendant 1,5 km dans des lieux caractéristiques fréquentés par Louis Braille, enfant. Véritable parcours initiatique, le braille est présent dans sa maison, dans le jardin mais aussi dans la ville. Conscient de l'importance pédagogique de ces lieux, la municipalité de Coupvray envisage de créer

un centre culturel Louis Braille.

Ill. 22. Jardin du musée Louis Braille. © Libre de droits

Ill. 23. Jardin du musée Louis Braille. © Libre de droits

« Le poinçon magique », organisé par l'association Valentin Haüy, est une grande dictée nationale, annuelle, depuis 27 ans, pour toute personne connaissant le braille (« brailliste » ou non) et passionnés avec comme objectif de favoriser et promouvoir la connaissance de cette écriture indispensable aux personnes aveugles.

« Les journées Louis Antoine » organisées chaque année à l'université de Rennes 1, par le centre de mathématiques « Henri Lebesgue » rappellent l'implication de Louis Antoine dans l'évolution du braille mathématique.

Inauguré le 17 septembre 2022, le circuit musical Louis Braille (CMLB) est une série de concerts d'orgue, organisé dans les lieux caractéristiques où a vécu Louis Braille :

- à l'INJA (Paris) là où il a été scolarisé, où il a créé sa géniale invention, et où il a enseigné le braille et la musique ;

- en l'église Saint-Vincent-de-Paul et Saint-Nicolas-des-Champs, là où il fut organiste titulaire des grandes orgues ; et
- à Coupvray : son village natal.

Chacun des concerts est l'occasion d'animer un atelier de la découverte du braille en mettant l'accent sur la maîtrise du braille musical dans l'exercice de la composition musicale et du métier de transcripteur.

Ill. 24. Programme du 1er concert du Circuit Musical Louis Braille écrit en gros caractère et en braille

Si l'objectif de cette programmation est de produire un concert d'orgue, la finalité vise à mettre en évidence l'actualité de Louis Braille dans son héritage et sa filiation. Les œuvres au programme ont été composées, en braille, par des anciens professeurs de l'INJA, décédés, qui ont fait une carrière artistique. Les artistes, eux-mêmes, sont professeurs en exercice à l'INJA, l'un est aveugle, l'autre est voyante. Implicitement, ce programme met en exergue la nécessité du métier de transcripteur musical en braille afin que les organistes voyants puissent jouer sans avoir à connaître le braille.

Sous l'impulsion du service mécénat de l'association Valentin Haüy, un concert a été programmé le 30 novembre 2022 par Bernard D'Ascoli, pianiste-concertiste de renommée internationale dans le Lycée Henri IV, à Paris, à l'intention des donateurs sur le thème « Préservons le braille ».

Les emballages de médicaments depuis longtemps, font cohabiter écriture en lettres et en braille. Gaz de France et certaines banques commencent à proposer des relevés adaptés aux malvoyants. Quelques compagnies d'assurance éditent des contrats tactiles. Certaines communes envoient leur

bulletin municipal à ceux qui le demandent. Le gouvernement, favorisant l'intégration des aveugles et des malvoyants au système scolaire « classique », tente de développer l'édition adaptée.
À compter de janvier 2023, le CTEB (Centre de Transcription et d'édition en Braille) édite et propose le livre en braille au prix d'un livre de librairie.

Modes de reconnaissance publique

Des évènements de commémoration ou d'identifications remarquables participent à célébrer le braille et à provoquer un travail de mémoire. La journée du 4 janvier, de chaque année, est retenue en tant que « Journée mondiale du braille » déclarée par l'association mondiale des Aveugles. C'est la journée anniversaire de la naissance de Louis Braille.

La maison familiale de Louis Braille, transformée en musée Louis Braille, a été labellisé « musée de France » (1961), « Musée des Illustres » (2011) et « Tourisme et handicap ».

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

Ces propositions résultent de l'investissement de la communauté dans la rédaction et la constitution de ce dossier d'inscription de *l'apprentissage et l'usage du braille* à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Afin de préserver une forme d'objectivité, par une mise à distance avec l'objet du dossier, la recherche de mesures et leur traitement ont été réalisés selon les principes d'une recherche-action.

Éclairé par l'idée qu'il est nécessaire de faciliter l'accès à la culture pour tous et partout, par la lecture et l'écriture tactile et plus particulièrement le braille, il est proposé :

1. Des dispositions politiques et stratégiques

En complément des fonctions et des rôles qui sont reconnus universellement au système braille, il convient de définir un statut à ce système de lecture et d'écriture pour les aveugles dans des fonctions de respect de la dignité dans l'humanité. Il s'agit donc :

- de donner une identité au système braille (statut, fonctions, rôles) ;
- d'encourager les pays adhérents à l'Union Mondiale des Aveugles à inclure « l'apprentissage et l'usage du braille » dans leur inventaire du patrimoine culturel immatériel (PCI) comme l'a déjà fait l'Allemagne, en vertu de la Convention pour la sauvegarde du PCI de 2003. (Action menée par l'association « La Culture de l'Art »)
- mandater la commission d'évolution du braille français (CEBF) dans une mission complémentaire de veille des applications législatives et de conseil auprès d'instances publiques et associatives. (Démarche initiée par l'association « La Culture de l'Art »)

2. Un plan d'action

Ce plan d'action s'inspire, aussi, de la délibération municipale de la ville de Saint-Maur-des-Fossés qui a financé l'enseignement de la musique pour les non et malvoyants, considérant le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation.

Le jeudi 5 avril 2012, la ville a conclu un partenariat avec le service d'aide à l'intégration de personnes déficiences visuelles dans les lieux d'enseignement de la musique (SIDVEM) afin de financer dans ses écoles de musique la scolarité d'élèves non-voyants ou mal voyants. L'objectif est de renforcer les capacités individuelles pour accéder à la culture. Un faisceau d'actions, en cours ou à venir, permettra d'y parvenir tout en ayant bien conscience que l'actualisation d'un tel programme doit être envisagée en effet miroir avec la société :

- inscrire la connaissance et la pratique du système braille dans la formation des Professeurs dans les Instituts nationaux supérieurs du professorat de l'éducation (Inspe) ;

- former des enseignants spécialisés dans l'apprentissage du braille ;
- coordonner le maillage national des sous-préfets, nommé dans chacun des départements, ayant la fonction « Accessibilité » (Circulaire de Madame la Première Ministre. « Mise en œuvre de la politique interministérielle pour l'inclusion des personnes », - Circulaire n° 6375 /SG du 6 octobre 2022 - en relation avec les services décentralisés de l'État, les associations des maires et les présidents des conseils départementaux ayant la compétence de « Lecture publique », le milieu professionnel avec le représentant handicap dans chacune des entreprises (article L5213-6-1 du Code du travail) et le milieu associatif avec l'association nationale « Lire et faire lire » et ses opérateurs (Démarche déjà en cours en Ille-et-Vilaine suivie par l'association « La Culture de l'Art ») ;
- créer un centre de formation de transcripteurs braille avec une spécialité de braille musical, public et privé. (action en cours de l'Association « La Culture de l'Art » qui vise à l'intégrer dans le projet de la ville de Coupvray formulé dans la lettre de soutien, en partenariat avec l'association « ENTREVOIR » et « le musée Louis Braille ») ;
- créer des postes des transcripteurs braille, assermentés, dans les structures des trois fonctions publiques ;
- valoriser et soutenir les maisons d'édition en braille par la création d'un prix littéraire Louis Braille, par exemple, avec le support du Centre de transcription et d'édition en braille et l'association « La Culture de l'Art » en 2023 ;
- créer un réseau des transcripteurs braille et encourager des initiatives telles que celle de l'association Valentin Haüy avec l'organisation d'un concert caritatif au profit des transcripteurs musicaux en braille ;
- soutenir les activités d'apprentissage du braille et encourager les dispositifs de formation destinés au grand public, dispensés par des professionnels du service public tels qu'ils sont proposés par Éric Obyn, professeur à l'INJA ;

Faire de l'année 2025, une année évènement pour le 200e anniversaire de la création du braille avec l'animation d'activités culturelles, scientifiques, sportives et de loisirs, qui comprenne :

- l'organisation d'un colloque scientifique sur le thème expression manuscrite et graphique en incluant le braille (écriture et lecture) en liaison avec le Centre Français du patrimoine culturel immatériel ;
- création d'un prix littéraire Louis Braille en liaison avec Hélène Jousse, biographe de Louis Braille, le Centre de transcription et d'édition en braille (CTEB) ;
- création d'un circuit musical d'orgue dans les villes françaises où sont nés ou ont vécu les héritiers fonctionnels et spirituels de Louis Braille dans la fonction qu'il tenait à l'INJA ;
- émission d'un « timbre-poste anniversaire » en liaison avec la direction de Philaposte ;
- organisation d'un rassemblement de cyclistes en Tandem avec un équipage « voyant et « non-voyant » sur le parcours symbolique du Panthéon à Coupvray en liaison avec l'association « ENTREVOIR » ;
- une dictée en braille étendue à la francophonie, selon le modèle de « la dictée de Bernard Pivot » ; et
- préparation d'une candidature au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

IV.4. Documentation à l'appui

Récits liés à la pratique et à la tradition

La représentation de l'apprentissage et l'usage du braille par la communauté est illustrée par des témoignages transmis sous forme de lettre ou de discours. Un siècle après la mort de Louis Braille, lors de son entrée au Panthéon, en 1952, Helen Keller déclara : « … nous les aveugles, sommes autant redevables à Louis Braille que l'humanité à Gutenberg » (C. Michael Mellor, 2008, p. 23). C'est, ici, l'un des plus beaux éloges de l'écriture en braille destinée à la communauté des braillistes et à l'intention de tous ceux que les aléas de la vie contraindraient à apprendre le braille.

Kevin Robin, transcripteurs, décrit le métier de transcripteur musical braille dans une vidéo accessible ici https://www.youtube.com/watch?v=zBLo-CLZEWE&t=2s (consulté le 3 octobre 2022).

En complément de ce témoignage, des créations artistiques prenant l'apprentissage et l'usage du braille pour prétexte sont nombreuses. Quelques-unes sont énumérées au chapitre IV.2 de cette fiche.

Inventaires réalisés liés à la pratique

À l'INJA, tenues par Robert Pradère dans une fonction « d'archiviste patrimoine » sont préservés les correspondances de Louis Braille ainsi que l'histoire et les moyens matériels et techniques liés à l'évolution du braille, son apprentissage et son usage.

Bibliographie sommaire

Bouabid, Nadhir, « *La spécificité du déchiffrage pianistique chez les musiciens aveugles visuels : effets des représentations mentales des notations musicales sur la conduite de mémorisation* », thèse doctorale soutenue le 1er juillet 2013 à Paris IV.

Coudert Christian, - « *Le braille, facteur essentiel d'intégration* », association Valentin Haüy (AVH), service informatique adaptée, 2016, 7 p.

Flammant Jenny, « *De l'œil au regard, - « certificat de spécialisation à l'enseignement musical de personnes en situation de handicap : option déficience visuelle* » Formation SIDVEM, assistante d'enseignement artistique – formation musicale (2015/2016)

Chotin, A., Lewi-Dumont, N., & Puustinen, M. (2022). « *A l'heure de l'école inclusive, il faut redonner toute sa place au braille* ». Tribune publiée dans Le Monde, version numérique, le 10 juillet 2022.

Lewi-Dumont, N., Chotin, A. Puustinen, M. (2022, mars). *Le braille à l'heure de la scolarisation inclusive : quelques réflexions issues d'une recherche*. *Revue pédagogique du GPEAA*, 257, 10-19.

Lewi-Dumont, N. (2014). *Des jeunes enfants aveugles parlent du braille.* Commentaires. Dossier « Le braille : toujours d'actualité ? ». *Bulletin pédagogique du GPEAA*, décembre, 236, 7-8.

Lewi-Dumont, N. (2011). Étudier une langue « rare » quand on travaille en braille. Dossier « *Les déficients visuels et l'apprentissage des langues étrangères* », *Bulletin pédagogique du GPEAA*, février, 12-14.

Lewi-Dumont, N. *L'apprentissage de la lecture chez les enfants aveugles : difficultés et évolution des compétences*. Septentrion. (1999)

Lewi-Dumont, N., Chotin, A., & Puustinen, M. (2021). *Les pratiques de lecture et d'écriture chez des personnes braillistes de différentes générations* [Rapport de recherche]. INSHEA.

Liesen, Bruno. « *Le Braille : Origine, réception et diffusion* » Université libre de Bruxelles. Décembre 2001.

Magna, Françoise « *BRAILLE* », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 9 novembre 2022.

Martiniello, Natalina. « *Facteurs liés à l'acquisition du braille chez les apprenants adultes et seniors : Établir une pratique fondée sur des données probantes* » Thèse présentée en vue de l'obtention du grade Philosophiae Doctor (Ph. D.) en sciences de la vision, option vision et réadaptation visuelle, Université de Montréal, 6 novembre 2020.

Mithout, Anne-Lise. « *Compétences pédagogiques et besoins éducatifs particuliers : Les écoles d'aveugles à l'heure de l'inclusion. Perspective franco-japonaise* » Thèse pour l'obtention du titre de Docteur en sociologie, présentée et soutenue publiquement le 4 décembre 2015.

Montagné, Gilbert, - « *L'inclusion des personnes aveugles et malvoyantes dans le monde d'aujourd'hui* », Rapport demandé par le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité et la Secrétaire d'État chargée de la solidarité, Paris, décembre 2007, 145 p.

Woch, Romain, étudiant M1 TSM. « *Braille et musique : traduction, transcription, et interprétation* ». Blog du Master « Traduction Spécialisée Multilingue » (TMS) de l'Université de Lille, 2017. (Lien Web consulté le 8 octobre 2022 https://mastertsmlille.wordpress.com/2017/05/14/braille-et-musique/ (vu le 28/12/2022)

Filmographie sommaire

« *Braille : la lecture du bout des doigts* ». RTF 1964, L'INA éclaire l'actu. Retour vers l'info, 2017. https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/s609256_001/braille-la-lecture-du-bout-des-doigts (Vu le 28/12/2028)

« École de plein air, Géménos, Braille ». in l'INA éclaire l'actu. INA. Revue filmée de l'Europe. 1957. https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/vdd09016065/ecole-de-plein-air-gemenos-braille (vu le 28/12/2022)

« *Lecture braille* » L'INA éclaire l'actu. A2, journal de 13h. 1989. https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/cab89044591/lecture-braille (Vu le 28/12/2022)

« *L'histoire de Louis Braille* » racontée et écrit par Ben Vandoorne, Réalisateur, Belgique https://www.youtube.com/watch?v=72ExRohYFCo (vu le 28/12/2022)

« *Louis Braille : un génie 6.0* » Documentaire écrit et réalisé par Hélène Jousse, diffusé sur France 5 le 2 janvier 2023. (28 minutes) intégré dans ce dossier.

« *Transfert de Braille au Panthéon* ». « *Les cendres de Louis Braille ont été transférées au Panthéon. Retour sur la création du système d'écriture tactile* ». INA, Diffusé le 26 juin 1952. https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/afe85004613/transfert-des-cendres-de-braille-au-pantheon (vu le 28/12/2022)

Sitographie sommaire

Qu'est-ce que le braille ?

À l'occasion de la journée mondiale du braille, le 4 janvier 2022, Nathalie Danjou, responsable du service de transcription de la ligue braille, en Belgique, présente sa définition et son utilité. https://www.youtube.com/watch?v=b66eDPuF6LE (vu le 28/12/2022)

Le braille musical.

Extrait d'une émission de la télévision France 5 : « À vous de voir ». Présentation de Bernard D'Ascoli avec le concours de Kevin Robin, transcripteur musical professionnel à l'association Valentin Haüy. https://www.facebook.com/watch/?v=350542016942655 (vu le 28/12/2022)

Le braille mathématique

Présentation du braille mathématique diffusée sur France 5 dans l'émission « À vous de voir » Non

datée. https://youtu.be/mNfHuwnGsc8 (vu le 28/12/2022)

Apprendre le braille.

Obyn, Éric. Les ateliers Braille. Présentation par le professeur du braille littéraire à l'Institut national des jeunes aveugles. (INJA) https://youtu.be/Ozf40qDeHPc (vu le 28/12/2022)

Obyn, Éric. « J'apprends à lire le braille avec les yeux ». Méthode exclusivement réservée aux voyants. Ed. SIDVEM, 2008. https://youtu.be/1aHk3rqWDYI (vu le 28/12/2022)

Atelier Braille : Eric Obyn, professeur de braille littéraire nous parle de sa pédagogie. https://www.youtube.com/watch?v=SyXx40nOtlM (vu le 28/12/2022)

Chaînes YouTube

L'Institut national des jeunes aveugles (INJA), https://www.youtube.com/channel/UCM7zMdknhJnn3eaaoRN9lZg (vu le 28/12/2022)

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Nom : Levacque Dominique
Fonctions : Organiste professionnel, Professeur à l'INJA dans les fonctions de Louis Braille
Coordonnées : 44, rue de Metz, 77400 Lagny-sur-Marne

Nom : Mary Stéphane
Fonctions : Guide conférencier au musée Louis Braille à Coupvray
Coordonnées : 13 rue Louis Braille, 77700 Coupvray

Nom : Pradère, Robert.
Fonctions : Chargé de mission « Archives et Patrimoine », et professionnel de l'adaptation en braille de documents pédagogiques pour les élèves déficients visuels à l'INJA, membre de la Commission d'Évolution du Braille Français (CEBF), membre de l'association « le livre de l'aveugle »
Coordonnées : INJA, 56, Boulevard des invalides, 75007 Paris, rpradere@inja.fr

Nom : Saïdi Farida
Fonctions : Conservatrice et directrice du musée Louis Braille à Coupvray
Coordonnées : 13 Rue Louis Braille, 77700 Coupvray

Voir également ci-après les rédacteurs de la fiche.

V.2. Soutiens et consentements reçus

La production de cette fiche s'est ancrée dans les témoignages reçus en réponse à la proposition d'inscrire l'apprentissage et l'usage du braille à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Curieusement, à plusieurs reprises, les personnes rencontrées pensaient que cette reconnaissance avait déjà été réalisée.

Il convient de distinguer les témoignages de soutien et ceux matérialisant le consentement de la communauté, dans chacune des catégories et d'identifier les périmètres d'activités dans les sphères publiques, associative ou privé.

Témoignages de soutien reçus :

Services Publics

- Fondation des Hôpitaux, Marion Cinalli, Directrice Générale, secondée par Laurence Martin, Directrice des affaires Générales. Paris (75)
- France télévision, Nilou Soyeux, Déléguée générale de la Fondation Engagement Medias pour les Jeunes chez France Télévisions. Paris (F.75)
- France-Universités, Tania Martins Vieira, cheffe de cabinet. Paris (F.75)
- Ghomi, Hadrien, député de la 8e circonscription de Seine-et-Marne (F.77), Membre de la commission des Affaires Étrangères
- Ville de Coupvray (F. 77), Village natal de Louis Braille, Thierry Cirri, maire

Sociétés de services

- Accès culture, Lara David, chargée de communication. Paris (75)
- Alphasens, créée et dirigée par Valérie Haccart Villeneuve d'Ascq (59)
- ENTREVOIR, association représentée par son président Francis Leprévost. Coupvray (F.77)
- Éditions Érès, Marie-Françoise Dubois-Sacrispeyre, directrice éditoriale. Toulouse (F.31)
- Groupement National de coopération Handicaps Rares (GNCHR), Pierre Gallix, administrateur. Clichy (F. 92).
- Association Œuvre d'Avenir – Institut d'éducation sensorielle (O.D.A. IDES), Claire Saur, transcriptrice braille musical. Paris (75)
- Réseau H, Dominique Du Paty de Clam, Fondatrice et associée de l'entreprise. Paris (75)
- Union nationale des aveugles et déficients visuels (U.Na.De.V.), Magalie Gréa, Directrice Générale. Bordeaux, (33)

Activités scientifiques

- Sahel, José-Alain. Professeur de médecine, ophtalmologiste, membre de l'Académie des sciences de l'Institut de France
- Weygand, Zina. Docteur en histoire, Habilitée à diriger des recherches (HDR), chercheuse honoraire au laboratoire Brigitte Frybourg, pour l'Insertion sociale des personnes handicapées, du Conservatoire national des arts et métiers

Associations de service

- Lire et faire lire (association), Michèle Bauby-Malzac, présidente Paris, (F.75)
- PERCEVOIR (association), Valérie Pasquet, fondatrice.
- SANA, Smahane Bouchlaghem, présidente. Montbard (F.21)
- Valentin Haüy (association), Sylvain Nivard, président. Paris (75)
- Voir Ensemble (association), Jacques Charlin, président. Paris (F.75)

Individuels

- Burgio-De Simone, Simona. Pilote mission handicap nationale Sécurité sociale. Sceaux (F. 92)
- Hochet, Elara. Chargée de mission handicap Assurance Maladie. Paris (F. 75)
- Hurth, Nathalie. Professeur des écoles animatrices d'atelier braille. Saint Lambert la Potherie. (F. 49)

- Vayr, Frédéric. Ophtalmologiste, galeriste artiste plasticien. Ivry sur Seine (F.94)

<u>Lettres de consentement reçues :</u>

Service public

- Institut National des Jeunes Aveugles (INJA) dirigée par Stéphane Gaillard. Paris (F.75)

Sociétés de services

- Centre de Transcription et d'Édition en Braille (CTEB) représenté par Adeline Coursant, directrice. Toulouse (31).
- Centre de transcription ARTHYS, représenté par Claudine Bas, responsable formatrice et transcriptrice de la musicologie braille. Besançon (25).
- Csoukha la 1ère communication qui braille, marque et concept créés par Marie Rozière. Nîmes (F. 30).
- Inside Vision, représentée par Monsieur Mauduit, directeur général de la société. (Grigny, 91).
- « Laville Braille. » Représenté par Baptiste Dupont-Grillet directeur de la société. (Paris, 75).
- Les doigts qui rêvent, représentée par son fondateur Claude Claudet et sa directrice Sophie Blain
- Les mains en or dirigée par Caroline Chabaud, sa Fondatrice et Directrice éditoriale de livres adaptés, experte en accessibilité.
- Visual Organization for an International Rebalitation (V.O.I.R.) - ABRACADABRAILLE présidée par Marie Oddoux et animée par Marc Angelier.

Activités scientifiques

- Nashed, Salomé. Chercheuse en biologie, Lauréate du 16e prix jeunes talents de la Fondation l'Oréal-UNESCO. Paris (F.75)

Activités culturelles et artistiques

- D'Ascoli, Bernard. Concertiste et professeur de musique. Marseille (F. 13)
- Dupin, Bettina. Fondatrice de la collection du Classe-croûte. Nantes (F. 44)
- Festival « Les amis de Jean Langlais » association représentée par sa présidente Brenda Dean et sa vice-présidente Geneviève Richard (La Fontenelle. 35 Val Couesnon)
- Hardy, Yves et Madeleine. Co-animateurs du circuit musical Louis Braille. Saran (F. 45)
- Jousse, Hélène. Artiste, sculptrice, écrivaine, réalisatrice de documentaires télévisuels. Paris (F.75)

Associations de service

- Accompagner, Promouvoir et Intégrer les Déficients Visuels (APIDV) représentée par son président, Pierre Marragou. Paris (75)
- Association National des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA) représentée par son conseil d'administration et transmis par Amandine Ronzy. Lyon (69)
- Fédération des aveugles et amblyopes de France (FAAF), représentée par son président Bruno Gendron. Paris (F.75)

- PERCEVOIR, représentée par sa fondatrice Valérie Pasquet.
- Valentin Haüy (la VH), représentée par son président Sylvain Nivard. Paris (75)
- Voir Ensemble, représenté par son président Jacques Charlin. Paris (F.75)

Individuel

- Allaeys Stéphanie. Attachée au Secrétariat général du rectorat de Lille. (F. 59)
- Amara Nadia. Service de la Justice. Dunkerque. (F. 59)
- Braux Corinne. Écrivaine. (Courtchaton. 70)
- Guimbert, Cécile. Ancienne institutrice, Chargée de l'apprentissage du braille, impliquée à l'association Valentin Haüy, à « Voir Ensemble », à l'ABBE (Association Bibliothèque Braille Enfantine). Paris (F. 75)
- Levacque, Dominique. Organiste professionnel, Professeur à l'INJA dans les fonctions de Louis Braille. (F. 75)
- Mayumbo, Kotso, Louise. Gabonaise, Étudiante à Rennes 2. (Gabon.)
- Michel, Vincent. Docteur en histoire économique et sociale. Ancien directeur territorial dans les administrations de la ville de Montpellier puis du département de l'Hérault, Président d'Honneur de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France. Président de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France de 2008 à 2020. (F. 34)
- Moulfi, Zoubeïda. En retraire, archiviste de l'INJA, Paris (F. 75).
- Pauthonier, Philippe. Résident en France et en Pologne, Retraité, ancien ingénieur et Directeur régional des télécommunications, Bénévole au service des aveugles et malvoyants, Instructeur Braille. Auteur de 10 recueils de poésie. Le Havre (F. 76)
- Petitdemange, Ludovic. Astrophysicien, Ancien de l'INJA, animateur du concept de tutorat des jeunes enfants de l'Institut et de l'association A2Cmieux. Paris (75)
- Pradère, Robert. Chargé de mission Archives et Patrimoine, et professionnel de l'adaptation en braille de documents pédagogiques pour les élèves déficients visuels à l'INJA. Paris (F.75)
- Welkamp, Jean-Xavier. Premier aveugle ayant réussi le concours pour devenir Contrôleur du Travail. Caluire-et-Cuire (F. 69)
- Message spontané de Sarah Grimoin**,** France-Annick Le Cocq

Ill. 25. Présentation de la carte ticket restaurant devenue disponible en braille par Madame la Ministre Geneviève Darrieussecq publiée sur Facebook le 22 décembre 2022

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

VI.1. Rédacteurs de la fiche

Nom : Hardy Joël
Fonctions : Retraité de la Défense nationale, Docteur en sciences de l'éducation, porteur du dossier d'inscription de l'apprentissage et l'usage du braille à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel, porteur et animateur de l'association « La Culture de l'Art » labellisée du ministère de la culture « 2018, année européenne du patrimoine culturel »
Coordonnées : 10, rue du Mont Saint Michel, F. 35490 Vieux-Vy sur Couesnon. laculturedart@gmail.com / joel-hardy@club-internet.fr

Nom : Lewi-Dumont Nathalie
Fonctions : Maître de conférence émérite en sciences du langage à l'Institut National Supérieur formation et recherche – handicap et enseignements adaptés (INS HEA), Chercheur au Groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité, les pratiques éducatives et scolaires *(*Grhapes), Représentante des pays francophones pour *International Council for Education Re/habilitation of people with Visual Impairement* (ICEVI-Europe)
Responsable du titre II. Apprentissage et transmission de l'élément de la fiche : apprentissage et usage du braille.
Coordonnées : 7, rue Heyrault, F. 92100 Boulogne-Billancourt, nathalielewi@gmail.com

Nom : Magna Françoise
Fonctions : Administratrice de l'association Nationale « Voir Ensemble », Administratrice de l'association « Valentin Haüy », Professeur de mathématiques à l'INJA de 1986 à 2008, Inspectrice pédagogique et technique des établissements de jeunes aveugles, honoraire, au ministère chargé des personnes handicapées de 2009 à 2021, Présidente de la Commission d'Evolution du Braille Français (CEBF) (2009-2021)
Responsable de l'article : I.5. Description détaillée de la pratique de la fiche : apprentissage et usage du braille.
Coordonnées : f.magna@avh.asso.fr

Nom : Roy Noëlle
Fonctions : Historienne, Ancienne conservatrice du Musée Valentin Haüy et ancienne responsable de la Bibliothèque patrimoniale Valentin Haüy (association Valentin Haüy, avec les aveugles et les malvoyants), Commissaire de l'exposition *Louis Braille*, tenue du 21 au 23 août 2008 au centre international de conférences de Genève à l'occasion de la 7e assemblée générale de l'Union Mondiale des Aveugles, Co-commissaire de l'exposition *Louis Braille, 1809-1852, un homme, une œuvre*, tenue du 8 au 23 janvier 2009 à l'Institut national des jeunes aveugles de Paris, à l'issue du colloque international de l'Unesco organisé du 4 au 8 janvier pour la commémoration du bicentenaire de la naissance de Louis Braille, Biographe de Louis Braille
Responsable du titre III, Historique de la fiche : apprentissage et usage du braille.
Coordonnées : noelleroyferre@gmail.com

Nom : Greslé – Hardy, Christine
Fonctions : Transcriptrice braille indépendante et bénévole, transcriptrice en braille de la présente fiche d'inventaire : « Apprentissage et usage du braille. »
Coordonnées : 10, rue du Mont Saint Michel, F. 35490 Vieux-Vy sur Couesnon. laculturedart@gmail.com

Nom : Rousseau, Laurence
Fonctions : Transcriptrice braille indépendante et formatrice bénévole. Relectrice de la présente fiche d'inventaire, en braille
Coordonnées : rousseaulaurence35@gmail.com

VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré

Nom : Coursant, Adeline
Fonctions : Directrice du Centre de Transcription et d'Édition en Braille (CTEB) à Toulouse, Animatrice d'émission de radio.

Nom : De Martimprey, Thibaut
Fonctions : Vice-président de l'association « Accompagner, promouvoir, intégrer les déficients visuels » (APIDV).

Nom : Hakoun, Sandra
Fonctions : Conseillère municipale et directrice de cabinet de la mairie de Coupvray (77)

Nom : Jousse, Hélène
Fonctions : Psychologue, artiste, sculptrice, écrivaine, réalisatrice de documentaires du « France 5 : À vous de voir », autrice de « Les mains de Louis Braille »

Nom : Michel, Vincent
Fonctions : Cadre de la fonction publique territoriale (retraité), Président d'honneur de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (FAAF), Écrivain.

Nom : Pradère, Robert
Fonctions : Chargé de mission « Archives et Patrimoine », et professionnel de l'adaptation en braille de documents pédagogiques pour les élèves déficients visuels à l'Institut national des jeunes aveugles (INJA) Paris (F.75), Membre de la Commission d'Évolution du Braille Français (CEBF), Membre de l'association « le livre de l'aveugle ».

Nom : Saïdi, Farida
Fonctions : Conservatrice et directrice du musée de Louis Braille, à Coupvray

Nom : Weygand, Zina
Fonctions : Docteur en histoire, Habilité à diriger des recherches (HDR), chercheuse honoraire au laboratoire Brigitte Frybourg pour l'Insertion sociale des personnes handicapées du Conservatoire national des arts et métiers.

VI.3. Données d'enregistrement

Date de remise de la fiche

2 juin 2023

Année d'inclusion à l'inventaire

2023

N° de la fiche

2023_67717_INV_PCI_FRANCE_00526

Identifiant ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvkswm</